

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XXII

MONTREAL, VENDREDI, 9 DÉCEMBRE 1898

No 41

2258

Moyenne de notre Tirage  
Pour 1897

2258

## COLIS POSTAUX.

Nous nous faisons un devoir de porter à la connaissance de nos lecteurs un extrait de la circulaire envoyée à tous les maîtres de postes, par le département des postes; cette circulaire a trait aux Colis-Postaux.

“ L'attention des maîtres de postes est attirée de nouveau sur le fait qu'aucun colis postal ne peut être envoyé du Canada à aucun autre pays, par la poste aux colis, sans qu'il soit muni d'une déclaration en douane indiquant la nature et la valeur de son contenu. Comme l'acceptation par un maître de poste d'un colis adressé à un autre pays et non pourvu d'une déclaration en douane, aurait pour résultat l'envoi du colis au bureau des rebuts, les maîtres de poste sont spécialement requis de ne pas accepter de colis semblables sans qu'ils soient pourvus d'une déclaration en douane.

## PRECISEZ !

A la dernière assemblée de l'Association des Epiciers, après quelques mots agréables du Président pour le *Prix Courant* qu'il félicitait de la campagne entreprise dans l'intérêt de l'Association, le Vice-Président, M. Vital Raby, a cru devoir dire que le bien que nous faisons en ce moment servirait à compenser le mal que nous avons fait.

Nous sommes bien certain que M. le Vice-Président de l'Association des Epiciers a trop de jugement pour avoir porté contre nous une accusation sans fondement. D'autre part, comme loin de vouloir du mal à l'Association des Epiciers, nous avons toujours eu pour principe de lui être utile, nous voudrions réparer les torts que nous avons envers elle, si nous en avons. Nous devons en avoir, puisque M. Vital Raby le

dit, et M. Vital Raby, nous en jurions, n'a pas parlé en l'air.

Que M. Vital Raby nous fasse donc l'honneur de préciser les torts que nous avons eus envers l'Association. Son titre de Vice-Président lui fait un devoir de la venger.

Et, pour qu'il n'ait pas de scrupule à cet égard, nous lui ouvrirons, aussi largement qu'il peut le désirer, les colonnes de notre journal.

Peut-être M. le Vice-Président a-t-il contre l'organe de l'Association d'autres griefs que ceux que nous avons entendus et auxquels nous avons répondu, à l'avant dernière réunion des membres de l'Association. En ce cas, nous regretterions doublement qu'il ait été absent de cette réunion et nous insisterions davantage pour qu'il accueille notre offre et se serve de nos colonnes.

## LA QUESTION DU MARCHÉ

La Chambre de Commerce du District de Montréal s'occupe de la question du marché : elle a raison de l'aborder, car le souci du commerce d'approvisionnements de la cité rentre dans ses attributions.

Seulement, au lieu d'éclaircir la situation, il ne faudrait pas émettre des vues impraticables, qui ne peuvent aboutir à quelque chose de sérieux.

Certes, le Champ de Mars offre une vaste superficie de terrain dénudé, l'emplacement est central, mais là s'arrêtent ses qualités pour un site de marché.

Le moindre défaut du Champ de Mars c'est qu'il n'est abordable par aucun côté pour les voitures. A l'est et à l'ouest les rues Gosford et St-Gabriel offrent des pentes tellement rapides que les charretiers les évitent, même à voiture vide. Au sud, on n'aborde le Champ de Mars qu'au moyen d'escaliers, c'est un

chemin peu fait pour les voitures. Au nord, le Palais de Justice et l'Hôtel de Ville empêchent tout dégagement.

Le plus drôle de la proposition, c'est qu'on voudrait, tout en établissant le marché sur le Champ de Mars, lui conserver sa destination première, c'est-à-dire le laisser subsister comme terrain d'exercices pour les militaires. Nous ne voyons pas trop bien nos soldats manœuvrer au milieu des déchets de toute sorte qui existent forcément aux alentours immédiats d'un marché et nous ne comprenons pas beaucoup le genre de construction qu'il faudrait adopter pour que l'emplacement du marché fût aussi celui des exercices militaires.

Nous ne parlerons que pour mémoire du voisinage des édifices publics dont l'état sanitaire ne gagnerait rien, tant s'en faut, aux émanations d'un marché.

Le marché Bonsecours est bien situé ; il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver un meilleur endroit pour en faire le centre des approvisionnements de bouche de la cité. S'il n'existait là, il faudrait l'y transporter.

Rien n'empêche de l'agrandir puisqu'il est devenu trop étroit.

Bien qu'il offre déjà plus de dégagements que le Champ de Mars, on trouve avec raison qu'il en manque cependant. Pourquoi donc chercher un autre emplacement qui n'offre que des désavantages, alors même qu'on ne saurait trouver ailleurs les avantages qu'offre le marché Bonsecours ?

Le voisinage de la gare du C.P.R., des voies ferrées, des quais et du fleuve ne placent-ils pas le marché Bonsecours dans les meilleures conditions voulues pour les fins d'un marché ?

Où trouver les mêmes avantages, les mêmes facilités de transport pour